



COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT



ARRETE MUNICIPAL 51-2026

Autorisation de voirie
« OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC »

POLICE DE LA CIRCULATION
CIRCULATION FERMÉE

Place de la liberté / rue du bout du monde

9 avril 2026

ACCÈS RÉSEAU

LE MAIRE DE SAINT GUILHEM LE DÉSSERT

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société Accès Réseau pour une demande d'autorisation pour occuper la voie publique le 9 avril 2026 entre 7h30 à 17h sur la place de la liberté afin de réaliser des travaux d'exploration du canal des moines,

Considérant que la présence du véhicule de la société Accès Réseau empêchera l'accès des véhicules à la rue du bout du monde,

Arrête

Article 1 : La société Accès Réseau est autorisée à occuper la voie publique sur la place de la liberté jeudi 9 avril 2026 de 7h30 à 17h,

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite dans la rue du bout du monde jeudi 9 avril 2026 de 7h30 à 17h,

Article 3 La Police Municipale, les Agents de Surveillance de la voirie et la Brigade de Gendarmerie de Gignac seront chargés en ce qui les concerne du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 8 avril 2026



Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT.